

En exercice : 29	L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André-Jean BELLOIR, Maire. <u>Membres présents</u> : M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, Mme CLEMENT-DEROYAND Katia, Mme COLLIN Armelle, M. DENOT André, Mme DESGRANGES Noelle, Mme DOBETZKY Christelle, M. FOURRÉ Johnny, Mme GUÉRIN Monique, M. ROBERT Daniel, M. ROBIDEL Sébastien, Mme ROGER-THÉAULT Valérie, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle. <u>Absents</u> : Mme BOUVIER Myléna, Mme CHAUVIN Véronique (pouvoir à Mme Clément-Deroyand), M. DECHANCÉ Éric, M. DELAMARCHE Vincent, Mme DELÉPINE Véronique, M. DUPRÉ Frédéric (pouvoir à M. Bichon), Mme FAUCONNIER Sylvie, Mme GARDIN Isabelle, M. GEORGES Arnaud, M. GROMELLON Jacques (pouvoir à M. le Maire), Mme LEGENDRE Céline, M. MOUBECHÉ Damien (pouvoir à M. Royer), M. PAYEN Jérôme Secrétaire de séance : M RUAUX Christophe
Présents : 16	
Procurations : 4	
Votants : 20	
Date de convocation : 29/06/2023	

M. le Maire propose au conseil d'observer une minute de silence en hommage à M. Daniel Cachera, homme de confiance et de dossiers, conseiller municipal depuis 2014, M. Cachera avait dû démissionner en 2020 pour raisons de santé, il est décédé le 22 mai dernier.

Ne faisant pas l'objet d'observations, le procès-verbal de la réunion du 9 juin est approuvé à l'unanimité.

2023/39	Aménagement du secteur gare : bilan de la concertation
---------	--

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L.103-2,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L123-2,

Vu la délibération du 5 mai 2022 par laquelle le conseil municipal a défini les modalités de mise en œuvre de la concertation préalable aux projets d'aménagement du secteur gare dont les objectifs sont les suivants : création d'espaces publics paysagers de qualité qui renforcent l'accessibilité piétonne, contribuent au développement des mobilités durables et actives (cycles...) et évitent les conflits d'usage ; renforcement du pôle de transport ; création d'un parking public plus important ; création d'une voirie de desserte sur le secteur Caugé ; renforcement de la présence paysagère par la préservation des arbres sur le talus ferroviaire, l'implantation d'arbres et d'espaces paysagers sur la placette « Trait d'Union » et le parvis de la gare, la conservation du paysage bocager en lien avec le secteur Caugé

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances réunies le 3 juillet 2023

Monsieur le Maire expose les différentes observations afin que le conseil puisse apporter une réponse. Monsieur le Maire précise que la déconstruction de la maisonnette a été abandonnée mais

que si cet immeuble était en vente, le conseil s'interroger sur la nécessité de l'acheter. Les membres du conseil confirment que le retournement des bus n'est pas possible sur le parvis de la gare, M. Royer ajoute que les quais de bus sont à faible distance de la sortie de la gare. M. Fourré s'interroge que les obligations des Communes de réaliser des pistes cyclables en fonction de leur taille. M. le Maire répond que les obligations sont liées à l'intensité du trafic et non à la taille de la Commune. Les services de l'Etat incite à l'aménagement des voiries mais pas forcément, en dehors des cas de création de nouvelles voies, à la création de pistes cyclables. La circulation des véhicules à moteur rue Couesnon n'oblige pas à créer de pistes, l'espace doit être partagé par les différents modes de déplacements. Monsieur Royer estime que si cet aménagement était nécessaire il concernerait les boulevards avant la rue Couesnon. Madame Roger Théault remarque qu'il y a de plus en plus de cycles. Monsieur le Maire rappelle que l'étude mobilités en cours préconise à ce stade de ne pas regrouper tous les aménagements sur le pôle d'échange multimodal mais de les disséminer en ville, pour inciter les touristes à aller vers les commerces. Interrogé par M. Fourré, M. le Maire répond que le SDEM a prévu d'étudier l'effacement des réseaux sur le périmètre d'opération.

Considérant la tenue d'une première réunion publique le 6 juillet 2022 à 20h00 dans le cadre de l'étude urbanistique pré-opérationnelle concernant l'aménagement du secteur gare

Considérant l'organisation d'une seconde réunion publique le 19 juin 2023 à 20h00 dans le cadre du rappel des propositions de étude urbanistique pré-opérationnelle et de la présentation de la phase avant-projet par le maître d'œuvre du projet du pôle d'échanges multimodal,

Considérant la mise à disposition d'un registre des observations du public, ouvert à compter du 7/07/2022 à la suite de la première réunion publique, la mise à disposition de dépliants, sous format papier (en mairie) et sous format numérique (sur le site internet de la commune), afin d'informer et de renseigner la population sur l'étude urbaine en cours ainsi que sur le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal, la présentation dans les locaux de l'hôtel de ville d'une exposition relative à l'étude urbaine et au projet de pôle d'échanges multimodal.

Considérant que le registre fait état de 13 commentaires portant essentiellement sur le pôle d'échanges multimodal, approuvant pour la plupart la réalisation du projet, soulignant les questions d'accessibilité en général et d'accessibilité des commerces en particulier ceux de la rue du docteur

Tizon, le besoin de services pour les personnes en mobilité (signalétique, consignes, location de vélos...),

Considérant que depuis le lancement de la concertation, les observations ont été prises en compte dans le projet : abandon de l'hypothèse de destruction de l'habitation située à l'angle de la place de la gare et de la rue Bailleul, possibilité de circuler en voiture rue du Docteur Tizon...

En conséquence, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- tire un bilan positif de la concertation tel qu'il est relaté en annexe et l'approuve
- déclare la prise en compte du bilan de la concertation préalable dans le cadre des projets
- autorise M. le Maire à mettre en œuvre les formalités et à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2023/40

Pôle d'échanges multimodal : convention de partenariat avec la CAMSMN

M. le Maire expose que si depuis l'origine, la Commune de Pontorson a associé la communauté d'agglomération Mont Saint Michel-Normandie à l'élaboration du projet de pôle d'échanges multimodal, ce partenariat n'a pas été formalisé par une convention.

La constitution du dossier de candidature à l'appel à projet FEDER 2021-2027 concernant les pôles d'échanges multimodaux nécessite la conclusion d'une convention entre les deux

collectivités. En effet, « Les porteurs de projets éligibles (à cet appel à projets) sont les EPCI ou leurs communes des 26 territoires éligibles. Les projets portés exceptionnellement par ces communes devront faire l'objet d'une convention dédiée avec leur EPCI, Autorité Organisatrice des Mobilités sur le territoire concerné. »

Cette obligation est une déclinaison de la fiche du Document de Mise en Œuvre de la Programmation FSE FEDER FTJ 21-27 Normandie qui précise en section E 'Bénéficiaires' (Version 1 applicable au 17/10/22) : « Les projets de pôles d'échanges doivent être portés par les EPCI ou leurs communes des 26 territoires éligibles. Les projets portés par les communes sans la validation de leur EPCI, ne seront pas éligibles. »

Considérant que la convention porte sur les points suivants :

- Le projet d'aménagement et sa cohérence avec le projet de territoire de la communauté d'agglomération, sa politique en termes de mobilité ;
- Le fait que la maîtrise d'ouvrage du projet relève de la compétence communale ;
- Le dépôt d'une candidature de la Commune de Pontorson à l'AAP FEDER 2021-2027 pour ce projet.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des transports, et notamment le III de son article L. 1231-1-1 qui dispose que les autorités organisatrices de la mobilité assurent la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, et associent à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances réunies le 3 juillet 2023

Considérant le projet d'aménagement et de requalification du quartier de la gare comprenant la réalisation d'un projet de pôle d'échanges multimodal;

Considérant les enjeux d'aménagement et de requalification du quartier de la gare, de mobilité, d'attractivité touristique;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération avec pour lui permettre de réaliser un pôle d'échanges multimodal sous maîtrise d'ouvrage communale.

2023/41	Pôle d'échanges multimodal : demande de subvention à la Région Normandie
---------	--

Vu la délibération 2021/13 portant sur les autorisations de programme crédits de paiements,

Vu le projet de pôle d'échanges multimodal de Pontorson et notamment son plan de financement prévisionnel,

Vu l'inscription de ce projet au contrat de territoire conclu entre la Région Normandie, le Département de la Manche et la Communauté d'agglomération Mont Saint Michel-Normandie

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances réunies le 3 juillet 2023

Considérant que l'étude urbaine dans le cadre de la requalification du quartier de la gare a permis de définir un préprogramme indispensable à la formalisation des besoins et des attentes que ce soit dans le cadre du projet du Pôle d'Echanges Multimodal ou sur les espaces proches de celui-ci et notamment sur les liaisons avec les services, les rues commerçantes, les zones d'habitats et les espaces de loisirs,

Considérant que l'avant-projet de pôle d'échanges multimodal a été validé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le plan de financement
- Sollicite une subvention de la Région Normandie pour permettre la réalisation de ce projet
- Autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution du projet

2023/42	Politique tarifaire
---------	---------------------

M. Royer expose que pour l'exercice 2022/2023, 55 enfants domiciliés à Pontorson et suivant des activités dans une association conventionnée, ont pu bénéficier de la politique tarifaire. Le nombre de bénéficiaires est similaire à ceux de 2020/2021 et 2019/2020 mais inférieur au nombre de bénéficiaires constaté en 2021/2022 (64)

Vu les demandes déposées par les familles,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accorde les subventions suivantes aux associations concernées

Nom de l'association	Montant
Amicale laïque	910 €
OCAC	270 €
Tennis club	20 €
USP	170 €
Courir en baie	20 €

2023/43	Décision modificative 1 budget général
---------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier le budget principal de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-75828-020 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €
D-2031-020 : Frais d'études	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-020 : Terrains nus	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21828-020 : Autres matériels de transport	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-020 : Autres immobilisations corporelles	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	8 000.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-23007-020 : TRAVAUX 065 ZA 157	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	19 000.00 €	25 000.00 €	0.00 €	6 000.00 €

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 06

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Christophe RUAUX
Secrétaire de séance



André-Jean BELLOIR
Maire de PONTORSON

